

Projet de mise en place d'une gestion centralisée du transport de marchandises à Besançon - Etude préalable

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de ses réflexions sur les déplacements urbains et dans la perspective fixée par la loi sur l'air pour les plans de déplacements urbains, la Ville de Besançon souhaite une étude concernant l'amélioration de la connaissance des flux de marchandises à Besançon et l'analyse de la situation actuelle.

Cela consistera notamment en :

* la réalisation d'un bilan global relatif au transport de marchandises et au trafic de livraisons dans le centre-ville (connaissance des flux de livraison, des fréquences, des durées, des origines - destination, des tonnages,...),

* la réalisation d'un bilan énergétique (consommations de carburants affectés aux flux de marchandises dans le centre-ville),

* la réalisation d'un bilan des émissions (quantités de rejets atmosphériques induites par le trafic de livraisons en centre-ville).

Ces connaissances permettront de valider la mise en place éventuelle d'un système de gestion centralisée du transport de marchandises à Besançon.

Cette étude est engagée conjointement avec l'ADEME (Délégation de Franche-Comté) et pourrait faire l'objet d'une aide de l'Etat. Participent notamment au suivi de cette étude les Chambres Consulaires (CCI et Chambre de Métiers), les organisations professionnelles des Transporteurs, la Direction Régionale de l'Equipement.

Elle est confiée au bureau d'études GREEN Etudes et Conseils, spécialiste en la matière pour un montant total de 186 327 F TTC (Ville : 123 012 F - ADEME : 63 315 F).

Elle a été précédée par une enquête du trafic poids lourds sur Besançon (Origine - Destination) réalisée par l'IRADES, dans le cadre d'un travail d'étudiant, confié par l'ADEME Franche-Comté, pour un montant de 26 616,90 F dont le financement sera assuré par la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville de Besançon et l'IRADES d'une part, la Ville de Besançon et GREEN Etudes et Conseil d'autre part. Les sommes à la charge de la Ville, soit 149 628,90 F (123 012 F + 26 616,90 F) seront prélevées sur le chapitre 92.64/617. 96034.35000.

«**M. BONNET :** J'ai lu dans la presse ce matin que M. ANTONY évoquait l'éventualité d'une plateforme de ce type aux Prés de Vaux. Peut-on avoir plus d'éléments sur le projet ?

M. LE MAIRE : Je vois que M. BONNET lit bien la presse locale et les déclarations de nos collègues. On vous félicite, Monsieur BONNET.

M. ANTONY : Je répète ce que je viens de dire en aparté, c'est une éventualité, rien de plus. Il nous semblerait intéressant de trouver un lieu de rupture de charges pour que les gros camions qui livrent les commerçants de la Boucle déposent leurs marchandises et que de plus petits camions moins polluants assurent le service dans les magasins. Mais il y a d'autres lieux possibles que les Prés de Vaux.

M. LE MAIRE : Vous voyez qu'on a des idées et de temps en temps on vous lance des idées sans qu'il y ait nécessairement tout de suite derrière un projet, un avant-projet, etc. Et les idées fusent dans la cervelle de nos Adjoints (rires) de temps en temps chez le Maire ...

M. BONNET : C'est une idée qu'on partage et qu'on approuve.

M. LE MAIRE : Parce que c'est une bonne idée !»

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie - Transports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 octobre 1997.